

## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

LUNDI 4 MAI 2026

N° 10-2026

### Installation des nouveaux délégués de la Ville Saint-Lô et Saint-Lô Agglo et élection de deux vice-présidents

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **lundi 4 mai 2026** à 9 heures 30 à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine, sur convocation du 27 avril 2026.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Nicolas TOSTAIN.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membre titulaires présents	Nombre de pouvoirs	Nombre d'absents ou excusés non représentés
10	7	0	3

#### **PARTICIPANTS** (avec voix délibérative) :

##### **Membres titulaires** :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Fabrice LEMAZURIER M. Nicolas TOSTAIN	Président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE Mme Stéphanie CANTREL	Maire de la Ville de Saint-Lô Conseillère municipale - Ville de Saint-Lô

##### **EXCUSÉS** :

M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie

## Installation des nouveaux délégués de la Ville de Saint-Lô et Saint-Lô Agglo : et élection de deux vice-présidents

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Pôle Hippique et le règlement intérieur ;

Vu la délibération n°CM.2026-04-14-009 de la Ville de Saint-Lô relative à la désignation des représentants de la ville au Syndicat mixte du pôle hippique en date du 14 avril 2026 ;

Vu la délibération n°cc2026-04-15-006 de Saint-Lô Agglo relative à la désignation des représentants de la ville au Syndicat mixte du pôle hippique en date du 15 avril 2026 ;

Vu le rapport de séance du 4 mai 2026 ;

Considérant les dispositions du règlement intérieur qui précise que le comité syndical procède à l'élection des vice-présidents, à savoir un vice-président de chaque collectivité, le 4<sup>ème</sup> étant de la même collectivité que le président ;

Le comité syndical, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents,

- **décide** d'installer dans leurs fonctions les délégués titulaires et suppléants nouvellement désignés comme représentants de Saint-Lô Agglo et de la Ville de Saint-Lô :

Saint-Lô Agglo	M. Nicolas TOSTAIN M. Fabrice LEMAZURIER	M. Mickaël GRANDIN M. Romuald ROBINE
Ville de Saint-Lô	Mme Emmanuelle LEJEUNE Mme Stéphanie CANTREL	M. Nicolas BONABE DE ROUGÉ M. Dominique SAINT

### Election du deuxième vice-président :

Considérant la candidature de Monsieur Nicolas TOSTAIN et le déroulement du vote à bulletin secret :

➤ 1<sup>er</sup> tour de scrutin – 2<sup>ème</sup> Vice-Président

Nombre de votants : 7

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 6

Monsieur Nicolas TOSTAIN est élu, par 6 voix, deuxième vice-président du syndicat mixte du pôle hippique de Saint-Lô ;

**Election du troisième vice-président :**

Considérant la candidature de Madame Emmanuelle LEJEUNE et le déroulement du vote à bulletin secret :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin – 3<sup>ème</sup> Vice-Président
  - Nombre de votants : 7
  - Nombre de bulletins blancs : 0
  - Nombre de bulletins nuls : 0
  - Nombre de suffrages exprimés : 7

Madame Emmanuelle LEJEUNE, est élue par 7 voix, troisième vice-présidente du syndicat mixte du pôle hippique de Saint-Lô ;

- **Valide** le résultat du scrutin du deuxième vice-président et troisième vice-président ;
- **Proclame** l'élection, selon le rang de classement suivant :
  - 2<sup>ème</sup> vice-président :  
Monsieur Nicolas TOSTAIN, Conseiller communautaire de Saint-Lô Agglo
  - 3<sup>ème</sup> vice-présidente :  
Madame Emmanuelle LEJEUNE, Maire de la Ville de Saint-Lô
- **Précise** que ces nouveaux vice-présidents sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Il en résulte que la liste suivante est actualisée :

- Monsieur Jean MORIN, Président
- Madame Malika CHERRIERE, première vice-présidente
- Monsieur Nicolas TOSTAIN, deuxième vice-président
- Madame Emmanuelle LEJEUNE, troisième vice-présidente
- Monsieur Jean-Claude BRAUD, quatrième vice-président.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
**Le Président du Syndicat Mixte  
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN

*En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
050-251405460-20260504-10-2026-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2026  
Date de réception préfecture : 03/06/2026